

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70
Courriel : secretariat@caue47.com
Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42
Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr
Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine
Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38
Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr
Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : fondation@caue47.com
Site : www.fondation-patrimoine.org



Samedi 16 juin 2018 - Circuit découverte

Église Saint-Barthélemy - Dévillac



Le projet/ Située en plein cœur du bourg de la commune de Dévillac dans le Haut-Agenais, l'église Saint-Barthélemy a conservé de l'époque romane une abside semi-circulaire remarquable. Elle n'était pas dans un mauvais état général mais l'abside était recouverte d'une étanchéité en feuilles bitumineuses armées avec autoprotection en aluminium particulièrement disgracieuse. D'autre part, des fuites avaient été repérées au niveau de la couverture de la nef et des sacristies qu'il s'agissait de colmater rapidement pour éviter des désordres à venir plus importants.

Porteur du projet/ Commune de Dévillac

Caractéristiques du bâti/ Non protégée au titre des monuments historiques, l'église Saint-Barthélemy de Dévillac est construite en pierre calcaire et date vraisemblablement du XII^e siècle. Des adjonctions et modifications sont cependant intervenues ultérieurement : clocher-pignon et portail ouest ajoutés au XIV^e siècle, chapelles du chœur au XVI^e siècle, chapelle des fonts baptismaux au XVIII^e siècle.



Nature des travaux réalisés/ La randière en pierre au niveau de l'égout de l'abside témoignait de la nature de la couverture originale, aussi le conseil en amont de l'architecte du CAUE a été de préconiser la réfection de la couverture en lauzes calcaires. Sous la conduite d'un architecte du patrimoine, après la dépose de l'étanchéité et suppression de la chape de pose en ciment, la couverture du chœur est entièrement restaurée en lauzes.

Par ailleurs, une partie de la couverture en tuiles canal sur la nef, la sacristie et le presbytère est également reprise.

Les vitraux, en mauvais état voire absents, sont changés et protégés par de nouvelles protections grillagées en cuivre.

L'opportunité de la mise en place de l'échafaudage a également conduit à la réparation ponctuelle de quelques parements de maçonnerie au niveau des contreforts et de la sacristie. L'installation électrique est remise à niveau et un paratonnerre est installé.

Maîtrise d'œuvre et entreprises/

Luc Joudinaud, architecte DPLG, architecte du patrimoine

Entreprise Crouzet de Plazac (couverture en lauze et tuiles canal)

Entreprise Moron à Beaumont du Périgord (maçonnerie et pierre de taille)

Entreprise Martin à Nontron (Vitreaux)

Entreprise EDIF de Fumel (électricité)

Date de réalisation des travaux/ 2017-2018

Montant des travaux/ 93 088 € HT

Aides financières/ La restauration a bénéficié du soutien de l'État via la DETR (22 000 €), du Conseil départemental (15 000 €) de la Sauvegarde de l'art français (9 000 €), de la réserve parlementaire (4 000 €) et de la Fondation du Patrimoine via l'organisation d'une souscription publique.



Glossaire/

Lauze/ Pierre plate et fine utilisée comme matériau de couverture dans certaines régions de France (nord du Lot-et-Garonne, Dordogne, Lot, Alpes, Massif central, Pyrénées, Bourgogne) mais aussi d'Europe. La pierre peut être de différente nature selon la situation géographique : calcaire, grès, pierre volcanique... Le savoir-faire se rapportant au couvrement d'un toit en lauzes demande une connaissance de la pierre et une patience très grande, aussi cette technique est répertoriée en France à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel.

Randière/ C'est la première lauze placée au sommet du mur et formant corniche ; elle peut déborder de 60 à 80 cm du nu du mur. C'est sur elle que portent les autres lauzes de la couverture.